



CAMPING DE LA TAMA



Entre les soussignés, désignés ci-après le « client », et le « Camping de la Tama » SODEAL, il a été convenu ce qui suit :

NOM CLIENT : _____ PRENOM : _____
 Date de Naissance : _____ AGE : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____ VILLE : _____ PAYS : _____ PORTABLE : _____
 TEL : _____ Fax : _____ E- Mail : _____

Nom	Prénom	Date de naissance	Age
1			
2			
3			
4			
5			
6			

VEHICULE :

Camp.Car VL Moto

N° Immat : _____
 N° Immat : _____

Chien (carnet de vaccination obligatoire)



■ Le camping se réserve le droit de refuser la réservation si les noms ou les informations communiqués ne correspondent pas à l'arrivée. BRACELETS OBLIGATOIRES : Pour votre sécurité, le port du bracelet est obligatoire dès votre arrivée et durant toute la durée de votre séjour. Il est facturé 1€/personne (gratuit - 4 ans).

EMPLACEMENTS - maximum 5 personnes

Date d'arrivée (après 14h) : _____
 Date de départ (avant 12h) : _____
 ELECTRICITE : oui non (10A) - Prévoir adaptateur aux normes européennes.



Choisissez votre type d'emplacement et précisez la dimension totale de l'installation : _____ m X _____ m

LOCATIONS - min.7nuits juillet/août samedi/samedi ou dimanche/dimanche - min 2 nuits (autres périodes)

ARRIVEE/DEPART : samedi dimanche

Date d'arrivée (après 16h) : _____
 Date de départ (avant 10h) : _____

Suppléments : Draps 10 € Forfait nettoyage 90 €

* Pour toute location, une caution de 300 € est demandée

Location Tama



Chalet 6/7 pers.*



Tente avec élect. 4 pers.*

GARANTIE ANNULATION (facultatif)

Valable sur EMBLEMENTS et LOCATIONS

oui non

(voir conditions et tarifs au dos)

PAIEMENT : Verser un ACOMPTE à la réservation de 30 % du prix total du séjour + 27 € de frais de dossier

Montant : _____ €

- Mandat postal :
 Chèques vacances :
 Carte Bancaire (svp nous contacter)
 Chèque à l'ordre de la SODEAL

Virement bancaire pour le Camping de la Tama :

N° de compte national : Banque COURTOIS 10268 02417 13841500200 03 - Domiciliation AGDE
 N° de compte international : FR76 1026 8024 1713 8415 0020 003 - Banque COURTOIS - BIC Code : COURFR2T

■ Le client s'engage à payer, le jour de l'arrivée pour les emplacements et un mois avant l'arrivée pour les locations, le solde du séjour réservé. Pour les locations, toute réservation faite moins d'un mois avant l'arrivée devra être soldée par carte bancaire en vente à distance. Le numéro d'emplacement ou de locatif est donné à titre indicatif et ne peut en aucun cas être une clause du contrat. Avant de renvoyer le contrat : contacter le camping au téléphone pour connaître les disponibilités.

J'ai pris connaissance des conditions générales figurant au dos, déclare les accepter et respecter le règlement intérieur.

Date : _____
 signature du client :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

CAMPING de la TAMA

Fait en AGDE, le :

Signature et cachet du camping

CONDITIONS DE RÉSERVATION pour le camping de la Tama, Sodéal.

1 - LE CONTRAT est à compléter et à adresser, accompagné du règlement suivant votre choix :

Camping de la Tama - 4 rue du Commandant Malet - 34300 AGDE. Téléphone : +33 (0)4 67 94 79 46 - Télécopie : +33 (0)4 67 94 78 23 - email : contact@camping-latama.com

La signature est obligatoire et implique l'accord total du signataire sur les conditions générales de vente.

2 - LE MONTANT DE L'ACOMPTE est fixé à 30% du montant total du séjour.

3 - LES FRAIS DE RÉSERVATION sont de 27 € à régler en sus de l'acompte au moment de la réservation.

4 - RÉSILIATION : le contrat peut être résilié et remboursé au client sous conditions et souscription de la garantie annulation (voir conditions et tarifs).

• Sans adhésion à la garantie annulation, aucun remboursement ne sera effectué par le camping.

Le camping se réserve le droit de résilier le contrat :

• A défaut de paiement intégral 30 jours avant la date d'arrivée prévue pour les locatifs.

• S'il est constaté une (des) erreur(s) ou omission(s) dans les éléments déclarés par le client sur le contrat de réservation.

• En cas de non présentation et d'absence de message écrit : dans ce cas l'hébergement réservé redevient disponible à 15h00 le lendemain de la date d'arrivée prévue ; le camping se réserve alors le droit de relouer.

• En cas de non respect du règlement intérieur du camping au cours du séjour. Toute somme versée sera alors conservée à titre d'indemnité.

5 - PAIEMENT : Le montant du séjour, déduction faite de l'ACOMPTE, est exigible LE JOUR DE L'ARRIVÉE* pour les emplacements et UN MOIS AVANT L'ARRIVÉE pour les locations. *(hors taxes et suppléments)

Pour des séjours de longue durée (plus d'un mois), le paiement à l'arrivée peut être plafonné à la valeur d'un mois de séjour, les échéances suivantes étant mensuelles.

Le port du bracelet de sécurité est obligatoire pendant toute la durée du séjour. (Il est facturé 1€ par personne pour tout le séjour).

6 - ARRIVÉE RETARDÉE ou DÉPART ANTICIPÉ : AUCUNE RÉDUCTION ni REMBOURSEMENT ne seront accordés.

7 - PROLONGATION DU SÉJOUR : Elles sont possibles en fonction des disponibilités mais ATTENTION, elles sont TRES DIFFICILES EN HAUTE SAISON.

8 - NON-PRÉSENTATION : Dans ce cas et en l'absence de message écrit, l'emplacement ou la location réservée redevient disponible à compter du lendemain à 14h00 de la date prévue d'arrivée.

Le Camping se réserve le droit de le relouer, et toute somme versée sera conservée à titre d'indemnité.

9 - CONTRAT : il est personnel et sa cession à titre onéreux ou gratuit est interdite.

10 - LA RÉSERVATION devient DÉFINITIVE après signature du contrat de réservation par le CAMPING donnant accord sur les dates et accusant réception de l'ACOMPTE.

Le camping se réserve le droit de modifier l'attribution d'un emplacement si nécessaire.

11 - LES RÉSERVATIONS se font pour un séjour de 7 (sept) NUITS MINIMUM.

12 - CAUTION (pour les locations) : un chèque de caution de 300 € pour les locatifs devra être laissé par le locataire à la remise des clefs : cette caution sera restituée le jour du départ, après contrôle de l'hébergement (en cas de départ de nuit, la caution sera retournée par courrier).

13 - ÉTAT DES LIEUX : (pour les locations) le locataire est responsable de l'inventaire et de l'état de son hébergement s'il n'a pas déposé de réclamation au bureau d'accueil dans les 24 heures suivant son arrivée. La valeur de tous les manques ou détériorations constatés au départ sera exigée ou pourra être retenue de la caution.

L'hébergement doit être laissé en parfait état de propreté, dans le cas contraire, un forfait de 90 € pour le ménage sera retenu de la caution. Le locataire doit signaler immédiatement au bureau d'accueil les dégradations ou incidents de toutes sortes se produisant dans son hébergement au cours du séjour ; à défaut, il sera responsable de toute aggravation des dommages, dégâts ou accidents qui pourraient en résulter.

14 - TENUE DE L'EMPLACEMENT : l'emplacement doit être tenu, en respectant les conditions générales du règlement intérieur en termes de sécurité, de propreté et d'occupation. La direction se réserve le droit de l'exiger et d'écourter le séjour en cas de non respect, sans aucun remboursement.

15 - LE TITULAIRE DU CONTRAT s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant son emplacement ou hébergement, le RÈGLEMENT INTÉRIEUR du camping. En cas de non respect constaté, la sanction sera l'exclusion anticipée, le montant du séjour restant dû.

16 - LA SIGNATURE DU CONTRAT de réservation est OBLIGATOIRE, et implique l'ACCORD total du signataire sur les présentes CONDITIONS DE RÉSERVATION.

17 - TOUTES RÉCLAMATIONS relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une éventuelle solution immédiate ; à défaut le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes. La juridiction compétente pour statuer sur un éventuel litige sera celle du lieu de séjour.

18 - ANIMAUX : les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2) sont refusés.

ASSURANCE ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR : (FACULTATIF)

Nous vous proposons une assurance annulation avec interruption de séjour auprès du cabinet A.TOL Assurances, **VALABLE POUR LES SÉJOURS EN CAMPING ET EN LOCATION.**

LE TARIF :

SEJOUR	ANNULATION + INTERRUPTION DE SEJOUR
De 1 à 3 nuits	8,00 € ttc
De 4 à 7 nuits	11,00 € ttc
La semaine supplémentaire (à partir de 8 nuits)	11,00€ ttc / semaine

EN CAS D'ANNULATION DE SEJOUR AVANT VOTRE ARRIVÉE AU CAMPING :

Nous vous remboursons le montant des frais d'annulation facturés, sous déduction de la franchise dont le montant figure au tableau des garanties ci-dessous :

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISE
Annulation - Décès ou Incapacité temporaire ou permanente. - Dommages matériels graves à votre résidence. - Votre convocation pour une greffe d'organe. - Dommages graves à votre véhicule - Complication de grossesse - Un accident ou une panne de votre moyen de transport. - Le licenciement économique. - Votre mutation professionnelle. - L'obtention d'un emploi, stage rémunéré. - Votre convocation devant un tribunal. - Votre maladie psychique, mentale ou dépressive. - Votre convocation pour une adoption d'enfant.	Remboursement des frais d'annulation. Dans la limite de : - 6500€/location. - 32000€/événement.	45€/sinistre
- La modification de la date de vos congés payés par l'employeur. - Le vol de vos papiers d'identité.		25% du montant des frais d'annulation avec un minimum de 150€ par location assurée
INTERRUPTION DE SEJOUR.		

Ceci est un extrait de garanties, pour plus d'informations veuillez vous reporter aux Conditions Générales du contrat : <http://www.camping-latama.com/telechargements-de-documents.html>

EN CAS D'INTERRUPTION DE SEJOUR :

Nous garantissons, dans les limites figurant au tableau des montants de garanties et des franchises ci-dessus, le versement d'une indemnité (proportionnelle au nombre de jours de voyage non utilisés et au nombre de personnes ayant effectivement libéré les lieux du séjour), lorsque votre séjour est interrompu pour l'un des motifs suivants :

- votre rapatriement médical, celui des membres de votre famille assurée, organisé par une autre société d'assistance,
- votre hospitalisation sur place,
- votre retour anticipé :
- En cas de maladie ou d'accident, entraînant une hospitalisation d'urgence, débutant pendant la durée de votre séjour.
- Afin d'assister aux obsèques, suite au décès d'un membre de votre famille.
- En cas de dommages matériels à :
 - votre résidence principale ou secondaire,
 - votre exploitation agricole
 - vos locaux professionnels